

**MARDI 2 OCTOBRE**

**Rencontres  
Nationales**  
Réseaux EIE & PTRE



**Atelier 8 :**  
**Les relations avec les collectivités**

## Les relations avec les collectivités

### Intervenant :

*Khaoula KAOUKAOUI, Pays Gâtinais AME*

### Résumé :

Comment permettre aux conseillers de mieux connaître leur territoire et d'agir avec les collectivités qui le composent ? Pour lancer les débats, Khaoula KAOUKAOUI a présenté le cas du Pays Gâtinais et de l'Agglomération Montargoise où un projet de Plateforme est né d'une action du plan climat énergie territorial.

### **Glossaire**

**PCAET :** Le Plan Climat Air-Énergie Territorial est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie. Il ajoute au Plan Climat Énergie Territorial (PCET) auquel il succède, la nécessité de traiter le volet spécifique de la qualité de l'air.

**SRADET :** Créé par la loi NoTRE de 2015, le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires est le nouveau cadre de la planification régionale en matière d'aménagement du territoire. Il intègre le schéma régional d'aménagement et d'égalité des territoires (SRADT) auquel il se substitue, le schéma régional des infrastructures et des transports, le schéma régional de l'intermodalité, le plan de prévention des déchets et enfin le schéma régional du climat de l'air et de l'énergie.

**SRCAE :** Mis en place par la loi Grenelle II de 2010, les schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie sont réalisés par les régions. Ils fixent des objectifs aux horizons 2020 et 2050 pour le développement des énergies renouvelables, l'amélioration de l'efficacité énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la réduction des émissions de polluants atmosphériques. Ils ne sont pas prescriptifs et il revient aux Plans climat énergie territoriaux (PCET) remplacés par les Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) et aux documents d'urbanisme (SCoT et PLU) de mettre en œuvre ces orientations.

**SCoT :** Instauré par la loi Engagement National pour l'Environnement (ENE) de 2010, le schéma de cohérence territoriale il détermine un projet de territoire qui met en cohérence les politiques dans des divers domaines environnementaux, déclinant les principes de préservation de l'environnement et de gestion économe des sols.

**PLU :** Remplaçant le plan d'occupation des sols (POS) depuis la loi SRU de 2000, le plan local d'urbanisme est destiné à définir la destination générale des sols, définissant les zones devant

rester naturelles, celles réservées aux constructions futures... il doit exposer les intentions de la collectivité quant à l'évolution de l'agglomération.

*Le saviez-vous ?*

L'ADEME propose le guide « comprendre, construire et mettre en œuvre le PCAET », outil de référence destiné aux élus comme aux équipes en charge de la mise en œuvre de la politique climat air énergie du territoire ainsi qu'aux professionnels qui les accompagnent.

### **Le Syndicat Mixte du Pays Gâtinais et l'Agglomération Montargoise Et rives du loing (AME) : la mise en place d'un PCET et son impact sur la rénovation énergétique**

**Khaoula KAOUKAOUI, coordinatrice d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) portée conjointement par le Pays Gâtinais et par l'AME.** Situé dans le Loiret, en Région Centre-Val de Loire, le territoire du Pays Gâtinais et de l'AME regroupe trois communautés de communes et une communauté d'agglomération. Il représente 96 communes, 131 634 habitants, l'Agglomération Montargoise et ses 15 communes en comptant 61 452. Si l'agglomération était dans l'obligatoire d'adopter un PCET, les trois communautés de communes s'y sont associées de manière volontaire. Ce PCET a été construit en partenariat avec l'Espace Info Energie alors porté par l'Agence Départementale d'Information sur le Logement, l'ADIL. Le PCET a été réalisé en trois étapes. La première, en 2011, a été dédiée à l'élaboration du profil climat énergie à travers un bilan des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire. Elle a été suivie d'une étude de la vulnérabilité au changement climatique et de l'organisation d'ateliers de concertation suite au bilan sur les émissions de GES. En 2013, le PCET a été adopté pour six ans avec un plan d'action établi à partir des ateliers de concertation et composé de 75 mesures touchant les sujets de l'agriculture, du transport, de la consommation et de la production responsables, des énergies renouvelables et aussi le bâtiment concentrant à lui seul 24 actions.

Si le diagnostic a révélé que le secteur des transports était à lui seul responsable de plus du tiers du volume d'émissions de GES (36%) liées aux activités du territoire, le bâtiment représentait quant à lui 20 % des émissions essentiellement liées à l'usage du chauffage dans les bâtiments. . Surtout, il a été repéré par les collectivités comme susceptible d'avoir des actions facilement engagées avec des impacts rapides. En effet, les ateliers de concertation ont montré que les freins principaux étaient le manque de sensibilisation et d'information des habitants du territoire. C'est donc devenu une priorité.

Si l'ADIL a participé aux travaux en amont du PCET notamment via les ateliers de concertation, le PCET a donné lieu à une convention avec les collectivités avec l'objectif de renforcer l'information et l'accompagnement technique et financier des habitants en mettant en œuvre des actions de sensibilisation et d'animation sur le territoire. Cette convention a permis la mise à disposition d'un Conseiller Info Énergie (CIE) sur le territoire, recruté en février 2014 par l'ADIL. En contrepartie, la collectivité accordait une participation financière et garantissait l'implication des communes présentées comme un acteur relais. En parallèle, fin 2013, a émergé une réflexion sur la mise en place d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE).

Ce projet de plateforme a été adopté au premier semestre 2014 par les deux collectivités. Le 1<sup>er</sup> septembre de cette même année est arrivé le coordinateur de la plateforme. Le 1<sup>er</sup> janvier 2015, un guichet unique a été mis en place. Cela a été un élément central pour que les gens comprennent qu'il y avait une campagne de mobilisation des particuliers comme en attestent les articles de presse.

**Qui fait quoi ?** Le conseiller s'attelle à démarcher les particuliers pour les convaincre d'une rénovation énergétique, le coordinateur s'occupe des relations partenariales avec les professionnels du bâtiment. Ensemble, ils ont ciblé un quartier grâce au SIG, système d'information géographique, avec des bâtiments entre 1945 et 1975, puis sont allés sur le terrain pour réaliser un zonage identifiant les bâtis ayant besoin d'une rénovation et des lotissements où réaliser des animations. Ils travaillent à partir du dispositif opérationnel de rénovation énergétique des maisons individuelles Dorémi.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014, nous avons été accompagnés financièrement par l'ADEME et la Région Centre-Val de Loire pour une période de trois ans. En vue de consolider et de pérenniser le fonctionnement de la plateforme, l'ADEME a renouvelé son accompagnement jusqu'en septembre 2020. L'objectif fixé était d'atteindre les 700 contacts. Nous y sommes arrivés en 2017 : 732 contacts. En 2013, nous étions à 350 contacts.

**En chiffres :**

- 5 chantiers de rénovation complète et performante ont été réalisés.
- 2 chantiers sont sur le départ

Pour l'avenir, nos objectifs sont de diversifier notre accompagnement des particuliers et des professionnels du bâtiment, en ne nous cantonnant plus dans la rénovation complète et performante qui reste notre principal objectif. Désormais, nous souhaitons également développer la rénovation par étape sur le territoire qui permettrait d'atteindre à moyen / à long terme une rénovation complète et performante.

Le PCET se termine en juin 2019. Son évaluation servira de socle pour adopter le prochain PCAET, prévue entre mi 2019 et 2020. La méthode sera identique à celle suivie pour le PCET : des ateliers de concertation où seront intégrés d'Adil et les Espaces Info Energie.

### L'importance du volontarisme des collectivités

**Mathieu MONTÈS, conseiller territorial en Seine-Saint-Denis.** Nous sommes sur un territoire qui s'appelle Paris terre d'envol, allant de l'aéroport du Bourget à celui de Roissy-Charles de Gaulle. C'est un territoire très différent de celui présenté, hyper-urbain, avec du logement social en grande difficulté et un tissu pavillonnaire vieillissant et ayant besoin de rénovation. Nous avons donc recours à des outils différents. Les EIE qui sont gérées par l'Agence locale de l'énergie et du climat, créée dans le cadre de l'élaboration du PCET en 2015 et que je préside, assurent des permanences dans les différentes villes, interviennent beaucoup sur demande des bailleurs sociaux pour des animations en pied d'immeuble, ou en liaison avec les CCAS sur précarité énergétique. Cette année, nous nous lançons fortement sur les aides aux copropriétés pour faire de prévention et éviter des bascules dans les copropriétés dégradées qui sont un vrai cercle vicieux. Pour ce faire, nous avons installé une plateforme « coach copro », mise en place par l'agence parisienne du climat, qui fonctionne très bien. Évidemment, tout ceci ne peut se faire qu'en lien étroit avec les collectivités, que ce soit le territoire ou les villes qui doivent relayer l'information.

Notre territoire est maintenant dans le cadre de la métropole du Grand Paris qui regroupe en fait huit communes issues de deux communautés d'agglomérations ainsi que deux villes autonomes, ajoutées de manière administrative, sans réelle volonté des élus ou de la population. À partir de 2016, il a donc fallu s'habituer les uns aux autres. Comme tout le monde, nous sommes aujourd'hui dans l'élaboration d'un PCAET. Nous partons donc de trois PCET différents, avec, de plus, les contraintes liées aux deux aéroports dont celui de Roissy Charles de Gaulle qui, du point de vue des émissions de GES, est assez considérable et qui a donc son propre PCAET qu'il nous faudra jumeler au nôtre.

**Melenn MAUPU, conseiller EIE et plateforme, Alec Métropole marseillaise.** Nous sommes sur un territoire de 500 000 habitants pour lequel nous sommes trois conseillers et demi... Je vous laisse faire le ratio. Le territoire de communauté urbaine de Marseille est composé de 18 communes. L'Alec nous a demandé d'aller au contact des collectivités pour mettre en place des actions localement. Nous avons consacré quasiment un équivalent temps plein à la prise de contact. L'exemple du Pays Gâtinais m'a semblé intéressant car c'est la collectivité qui était motrice, ce qui n'est pas le cas dans le sud. Nous, il a fallu que nous soyons proactifs pour aller les chercher et mettre en place des actions.

**Loïc LE PROUST, Ademe Normandie, animateur de l'atelier.** Le volontarisme des collectivités est lié à une démarche du chargé de Plan climat et de certains élus ? Est-ce que l'Adil est intervenue pour convaincre ?

**Khaoula KAOUKAOUI.** Chez nous, le suivi politique est très dynamique. Malgré le changement du personnel technique le suivi politique quant à lui est resté stable avec un engagement intact.

**Myriam COSSET, conseillère info énergie, CAUE de Dordogne.** Nous couvrons tout un département sans cibler le territoire particulier d'une EPCI, d'une agglomération ou d'une communauté de commune. Mais on suit les copies des plans climat locaux, aidant à la mise en place des programmes d'action. Si beaucoup de collectivités viennent sur un plan climat de façon volontaire, il n'y a pas de budget prévisionnel pour la mise en œuvre du plan d'action. Qu'en est-il dans le Pays du Gâtinais.

**Khaoula KAOUKAOUI.** En 2013, une participation financière pour le partenariat avec l'ADIL a été prévue par la collectivité. La création de la plateforme relève, elle, d'un contrat d'objectif territorial avec l'ADEME qui la finance avec la Région Centre-Val de Loire à hauteur de 80 %, les 20 % restants étant en autofinancement. Pour la seconde période, de 2017 à 2020, la part de l'autofinancement est montée à 30 %, assurée par l'agglomération montargoise et le syndicat mixte du Pays Gâtinais.

C'est précisément parce que le volet financier a été pensé dès le départ que l'évaluation du PCET peut représenter un socle pour le PCAET. Nous allons voir quelle action a coûté le plus cher, celle qui ne nécessite pas de financement... afin d'orienter la stratégie du PCAET. Par exemple, on a choisi de mettre l'accent sur le bâtiment. L'évaluation dira si on continue ou si on réoriente les actions du PCAET.

**Loïc LE PROUST, ADEME Normandie, animateur de l'atelier.** Le diagnostic mentionnait le manque d'information sur la maîtrise de l'énergie. Les animations aux écocestes ont été une action mineure ou majeure de la démarche ?

**Khaoula KAOUKAOUI.** Majeure et c'est là où la relation avec la collectivité et les communes entre en jeu. Avant même la plateforme, les communes faisaient appel aux services de l'ADIL pour les animations lors d'événements locaux comme le salon de l'habitat, la journée du développement durable, la fête de l'énergie locale... Ces animations ont continué avec la plateforme et pris de l'ampleur. Pour y parvenir, nous avons ciblé les communes les plus dynamiques, Dordives et Courtenay, prêtes à recevoir une nouvelle forme d'animation proactive. À ce titre, des quartiers cibles ont été identifiés grâce au SIG, système d'information géographique qui a permis d'identifier des bâtiments construits entre 1945 et 1975. Grâce à cette carte du bâti, un repérage sur le terrain a été réalisé afin d'identifier les lotissements

de maisons individuelles à rénover. Ce ciblage a également été réalisé en fonction de la proximité des maisons identifiées avec les chantiers pilotes DORÉMI.

On compte ensuite sur le bouche à oreille pour toucher les autres communes. Un autre exemple est celui de Montargis, également très dynamique, où l'on a fait huit animations depuis 2015. Cette commune a pris l'initiative de faire une thermographie aérienne en février 2015, juste après la création du guichet unique local, où nous avons restitué la thermographie aérienne aux habitants des communes de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing. Avec des animations.

**Elsa MARIÉ, plateforme Rénover en sud Bourgogne.** On travaille sur un territoire qui englobe quatre communautés de communes ayant chacune leur politique habitat et notamment leurs propres OPAH. Comment cela se passe-t-il dans le Pays du Gâtinais?

**Khaoula KAOUKAOUI.** L'opérateur de l'ANAH sur le territoire c'est Soliha qui anime une opération programmée sur le territoire depuis 2015, renouvelé annuellement. Cette opération permet d'accompagner les propriétaires de l'AME à améliorer leur logement

**Isabelle PAGES-FOURNIER, communauté d'agglomération du sud toulousain.** Comment faites-vous le lien avec l'OPAH ? Travaillez-vous ensemble ou en parallèle ?

**Khaoula KAOUKAOUI.** En 2017, nous avons été choisi par un prestataire de la Région Centre-Val de Loire pour une étude sur le partenariat avec Soliha. Il a pointé le manque de visibilité des différentes filières : beaucoup de portes d'entrée sur le territoire et, au final, un particulier qui s'y perd. Nous devons donc améliorer la communication : ce qui manquait entre nous et l'opérateur Anah. Avant la dématérialisation des procédés Anah, le conseiller EIE devait remplir une fiche Soliha et lui renvoyer. L'étude de ces fiches montre que sur 2017, les contacts envoyés par la plateforme à Soliha représentaient 88 % de leur demande. La porte d'entrée peut-être la plateforme.

**Jody BERTON, conseiller Espace Info Energie, à Guéret dans la Creuse.** Nous sommes sur un territoire de 120 000 habitants. Historiquement, nous sommes reconnus par les collectivités pour nos missions de sensibilisation et d'information. Mais nous évoluons vers une collaboration avec les collectivités, notamment sur le sujet du dialogue territorial. On s'aperçoit par exemple qu'il n'y a pas de schéma de cohérence par rapport aux énergies renouvelables. C'est en projet au niveau du Département et de la Région, mais aujourd'hui on a des petites communes qui se font démarcher par des bureaux d'étude pour implanter des éoliennes, des centrales solaires... Cela peut marcher selon la sensibilité des élus mais, systématiquement, une association se monte contre l'éolien. Une des missions que l'on a pris en main est d'amener un dialogue pour que le débat ne soit plus « pour ou contre les éoliennes » mais que l'on parle des types d'énergie, qu'on présente les problématiques... Et

ce, avant qu'il y ait un conflit. Cette compétence est de plus en plus reconnue et n'est possible que parce qu'on est présent sur le territoire au niveau des habitants.

**Loïc LE PROUST, ADEME Normandie, animateur de l'atelier.** Si le point d'entrée est l'énergie renouvelable, une fois sollicité, en profitez-vous pour présenter la rénovation énergétique du logement ?

**Jody BERTON.** Notre discours est que la démarche énergétique passe par la sobriété. On parle d'abord efficacité puis renouvelable. Mon point d'entrée n'est pas sur les énergies renouvelables mais sur la cohérence énergétique.

**Noémie ZAMBEAUX, conseillère Info Energie, Auvergne-Rhône-Alpes.** Nous avons la chance d'avoir une Région précurseur et on avait des relations avec collectivités car une des missions info énergie était d'accompagner les territoires dans leur démarche territoriale type PCET, Agenda 21... ou dans des projets plus ponctuels comme la rénovation d'un gymnase, l'installation d'une chaudière dans une école... On travaille également de plus en plus avec l'observatoire régional énergie et gaz à effet de serre qui propose des profils territoriaux et que l'on alimente en données. Ces données, on les utilise en retour pour mobiliser, jouer le rôle d'aiguillon des collectivités et les pousser à monter des dossiers de TPRE, de TEPOS...

Nous sommes désormais confronté à une nouvelle question : aujourd'hui, on n'a plus d'instance de dialogue commun avec les collectivités. Chacun doit aller voir les EPCI de son département, ce qui peut faire jusqu'à une vingtaine d'EPCI. Une question qui se pose sans qu'on sache ce que la Région va proposer si ce n'est qu'elle arrête ses financements pour l'ADEME : c'est clair, elle l'a écrit dans sa délibération du 15 juin. Selon moi, la relation entre les territoires et les EIE ne peut pas se faire sans l'ADEME et la Région, ne peut pas se faire avec 18 territoires par département.

**Frank SENTIER, directeur de l'Alec de Saint-Quentin-en-Yvelines.** Nous avons des relations privilégiées avec collectivités. J'ai coutume de dire que l'espace info énergie est une « super action du plan climat ». Nous avons été très impliqués dans le plan climat de l'agglomération principale du territoire de Saint-Quentin en Yvelines, travaillant avec les services, aidant à la réalisation du diagnostic, à l'organisation des concertations. La plate-forme est d'ailleurs issue du premier plan climat.